

Tableau récapitulatif des outils de financement Initiative Isère Vallée du Rhône



Initiative Isère Vallée du Rhône s'engage depuis sa création pour permettre à chacun de faire librement le choix de l'entrepreneuriat, sans se heurter à l'absence ou l'insuffisance de financements personnels ou d'appartenance à un réseau privilégié.

Caractéristiques communes Nature : prêts personnels sans intérêt ni garantie personnelle, ayant pour objectif de renforcer les fonds propres du/des porteurs de projet

Objet du financement : Tous les prêts d'honneur ont pour objet le financement de la trésorerie, du stock ou d'investissements

Formes juridiques éligibles : Toutes (y compris holdings de rachat et régime micro-entreprise) sauf associations loi 1901, sociétés civiles autres que professionnelles, GIE, Groupement employeurs

	NOM DE L'OUTIL	Public	Montant maximum	Durée / différé	Activité	Assurance / garantie	Co-financement	Délégation	Cumulable	Commentaires
	Prêt d'honneur création/reprise (PH C/R)	Porteur de projet création/reprise d'entreprise de moins de 3 ans, ayant besoin de renforcer son apport personnel	16 000 €	12 à 60 mois / différé jusqu'à 6 mois	Toutes à l'exception des activités définies à l'article 35 du CGI *	Assurance PTIA facultative / pas de garantie, ni caution personnelle	Obligatoire prêt bancaire pro (effet levier recherché environ 6)	Comité d'agrément IIVR	avec PTZ CDC et PH IR	
	Prêt à taux zéro de la CDC (PTZ CDC)	<u>Prioritairement</u> demandeur d'emploi longue durée et bénéficiaires minima sociaux. Projet individuel : plan de financement plafonné à 75 000€	8 000 € (4500€ en moyenne)	jusqu'à 60 mois / pas de différé	Identiques au prêt d'honneur création / reprise	pas d'assurance / pas de garantie, ni de caution personnelle	Obligatoire prêt bancaire pro (d'un montant et d'une durée au moins égale au PTZ CDC)	Comité d'agrément IIVR	Avec PH C/R	Garantie ou caution personnelle du prêt bancaire max 50% y compris frais et accessoires
	Prêt d'honneur Innovation START UP & GO (PH Inno)	Porteur de projet d'entreprise innovante inno. : prenant en compte les innovations technologiques ou non (produits, composants, services, procédés, pratiques sociales ou sociétales, logiciels, technologies, business model, modèle d'organisation)	78 000 € (si coefficient 2)	jusqu'à 84 mois (différé inclus) / différé jusqu'à 18 mois	Toutes à l'exception des activités définies à l'article 35 du CGI * + activités exclues par convention BPI **	Assurance PTIA facultative / garantie BPI obligatoire (payée par IIVR)	Effet de levier sur d'autres financements (autres participations, BPI, prêts bancaires, fondations)	Comité CIFI puis Comité d'agrément IIVR	Avec PH IR	Inno Validation préalable du niveau d'innovation - coeff entre 1 et 2 - par le CIFI (Comité Infrarégional de Financement de l'Innovation)
	Prêt d'honneur Initiative Remarquable (PH IR)	Porteur de projet d'entreprise qui se distingue ^{IR} par la création d'emplois, la dynamique territoriale, l'engagement environnemental, le volontarisme social et sociétal et l'innovation.	de 5 000 € à 25 000 €	36 à 60 mois / différé jusqu'à 6 mois	Toutes à l'exception des activités définies à l'article 35 du CGI et activité de jeux, de tabac, de production ou vente d'armes	Assurance décès obligatoire / pas de garantie ni caution personnelle	Obligatoirement avec un Prêt d'honneur création/reprise ou Croissance ou Innovation et un prêt bancaire	Comité Initiative Remarquable puis Comité d'agrément IIVR	Avec PH C/R-	^{IR} Validation préalable par le comité Initiative Remarquable
	Prêt d'honneur Croissance (PH C)	Entrepreneur (cible prioritaire entreprise entre 2 et 5 ans) développant son activité par croissance organique ou externe	20 000 €	24 à 60 mois / pas de différé	Toutes à l'exception des activités définies à l'article 35 du CGI *	Assurance PTIA facultative / pas de garantie, ni caution personnelle	Obligatoire prêt bancaire pro (effet levier minimum 3)	Comité d'agrément IIVR	Avec PH IR	Limite annuelle en nombre de dossiers et montant global attribué.
	Prêt d'honneur Agricole (PH A)	Entrepreneur (cible prioritaire non bénéficiaires de la dotation jeunes agriculteurs), avec un projet entrepreneurial agricole dont l'investissement est inférieur à 150 000 euros, avec un besoin d'un prêt bancaire, dont l'entreprise n'est pas encore créée ou reprise (ou de moins d'un an) et implanté en Auvergne-Rhône-Alpes	de 5 000 € à 25 000 €	36 à 72 mois / différé jusqu'à 18 mois	Activité agricole (dont entreprises aquacoles et de pêche)	garantie France Active	Obligatoire prêt bancaire pro	Comité départemental Agricole	Avec PH C/R ou Innovation	

Avec le soutien de

